

Kinésithérapeute : INAMI : Contact :	A l'attention du Médecin-Conseil Adresse du Médecin-Conseil de la mutuelle :

Date et Lieu

Docteur,

Pourriez-vous nous accorder l'autorisation d'attester 18 prestations supplémentaires en pathologie courante pour le patient suivant :

Nom Prénom NISS	
--	--

Ou apposer vignette mutuelle

Diagnostic de la 1 ^{ère} situation pathologique	
Date de la prescription	

Diagnostic de la 2 ^{ème} situation pathologique	
Date de la prescription	

Informations du rapport du kinésithérapeute :	
---	--

Comme bien stipulé dans l'A.R. du 18.12.2002, la situation pathologique est apparue postérieurement à la mise en route de traitement de kinésithérapie réalisée au courant de cette année calendrier et elle est bien indépendante de la situation pathologique initiale.

Signature du kinésithérapeute



Document rédigé par l'association de soutien aux kinésithérapeutes dénommée « ASK »

www.ask-kine.be – BCE1009.400.707

Toute reproduction de ce document doit être autorisée par le Conseil d'Administration de ASK